



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cimetières militaires

Question écrite n° 67002

Texte de la question

M. Christian Bourquin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les aides de l'Etat pour l'entretien des carrés militaires dans les cimetières. En effet, l'association nationale du souvenir français en charge de cette tâche sollicite une revalorisation de ces aides dont le montant actuel ne permet pas de faire face aux besoins. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

L'association Le Souvenir français, reconnue d'utilité publique, a pour but de conserver la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, d'entretenir leur tombe et de transmettre cette mémoire aux générations successives. Dans le cadre de la convention n° 2 du 9 août 1994 passée entre Le Souvenir français et le secrétariat d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre, l'association a accepté l'entretien des sépultures perpétuelles incombant à l'Etat, situées dans les carrés communaux ou autres lieux de sépultures dûments répertoriés. En rémunération partielle de ses services, le ministère de la défense lui a octroyé une indemnité symbolique forfaitairement fixée à 8 francs par an et par tombe. Ce montant n'a pu être revalorisé lors du renouvellement, le 27 octobre 2000, de la convention conclue pour l'entretien des 34 568 sépultures de soldats reposant dans les carrés militaires communaux. Cette somme ne correspond certes plus aux frais réellement engagés. Il convient toutefois de rappeler qu'elle est complétée par le produit de la quête que l'association est autorisée à effectuer le 1er novembre de chaque année aux portes des cimetières, par les dons, legs et contributions des collectivités locales, ainsi que par les cotisations des adhérents. Le Souvenir français peut ainsi entretenir très dignement les tombes dont il a la charge. L'Etat apporte par ailleurs un soutien matériel à l'association en lui fournissant les emblèmes funéraires destinés à restaurer les sépultures. Il offre également son appui technique aux projets d'aménagement et reconstruit chaque année un certain nombre de carrés militaires. Le modèle d'aménagement qui a été adopté pour ce faire permet, tout en valorisant ces lieux de sépultures, d'en faciliter l'entretien et la conservation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67002

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 janvier 2002

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5708

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 281